

## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 FEVRIER 2019

Le 6 Février 2019 s'est réuni, à 18h00 à la Mairie de GERMIGNY DES PRES et en nombre prescrit par la loi, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués sous la présidence de Monsieur Joël TURPIN.

Etaient Présents :

Titulaire	NOM - Prénom	Présent(e)	Suppléant	NOM - Prénom	Présent(e)
Président (SMA)	TURPIN Joël	X	SMA	GIRARD Pascale	AE
Vice-Présidente (GY)	MAGNIN Chrystèle	X	GY	GUYONNET Jean -Pierre	AE
SMA	BARNOUX Damien	X	SMA	PARMENTIER Lucie	X
SMA	BICHON Carine	AE	SMA	PELOILLE Laurent	AE
GY	SCHEEPERS Annick	X	GY	PERONNET Mireille	X
GY	THUILLIER Philippe	X	GY	VOISE Yannick	X

Etaient absents excusés : Mme Carine BICHON (donnant pouvoir à M. Joël TURPIN)

Monsieur Joël TURPIN, Président du SIRIS ouvre la séance du conseil d'administration à 18h00 et nomme Monsieur THUILLIER Philippe, secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la précédente séance
- Tableau des effectifs
- Affaires en cours
- Questions diverses

### 1. Approbation du compte-rendu de la précédente séance du 12 Décembre 2018

Observation de M. Damien BARNOUX concernant la tarification du nouveau et ancien contrat des photocopieurs, l'économie faite est bien le montant par trimestre. Le Président présentera le détail exact du calcul lors de la prochaine commission.

Également concernant l'appel à projet numérique, les élus demandent à ce qu'une copie du projet initial leurs soit transmise, une demande sera faite auprès de M. BACCON.

A l'unanimité, les membres de la Commission Administrative approuvent le compte-rendu de la précédente séance.

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

### 2. Tableau des effectifs :

#### Avancement de grade proposé par le CDG 45

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 29.82/35<sup>ème</sup> à partir du 01/07/2019
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 28.50/35<sup>ème</sup> à partir du 01/03/2019
- Création de 3 postes d'Atsem principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à partir du 01/07/2019

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

**Suite au passage des 4 jours, modification des postes :**

- Création d'un poste d'adjoint technique à 29.82/35<sup>ème</sup> à partir du 06/02/2019
- Création d'un poste d'adjoint technique à 20.74/35<sup>ème</sup> à partir du 06/02/2019
- Création d'un poste d'adjoint technique à 28.50/35<sup>ème</sup> à partir du 06/02/2019
- Création d'un poste d'adjoint technique à 19.10/35<sup>ème</sup> à partir du 06/02/2019
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à 28.13/35<sup>ème</sup> à partir du 06/02/2019
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à 15.65/35<sup>ème</sup> à partir du 06/02/2019
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à 29.05/35<sup>ème</sup> à partir du 06/02/2019
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à 20.26/35<sup>ème</sup> à partir du 06/02/2019

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

**Annualisation 2019 - ATSEM :**

Après calcul de l'annualisation 2019, les Atsem auront un reliquat dû au Siris. Des propositions seront étudiées avec le personnel pour régulariser cet écart.

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

**Régularisation Annualisation 2018 – Agent Technique :**

Suite à la modification des emplois du temps en cours de l'année 2018 et après calcul, pour 2 agents technique, la collectivité leur doit des heures, celles-ci seront payées.

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

**3. Questions diverses**

- **École :** Le Président informe les élus concernant une demande d'inscription école pour un enfant ayant 2 ans et demi, la réponse est négative car l'âge légal est de 3 ans.
- **Frais de communication :** le budget pour 2018 s'élève à 4 600€, le Président a fait une demande auprès du prestataire afin de revoir le contrat, une économie de 82€ HT/ mois est envisagée.
- **Vente devant l'école :** Le Président informe les élus de la vente de bonbons, gâteaux ... organisée par le Directeur, M. LAVAL, pour financer partiellement la classe découverte. Des autorisations parentales ont été fournies au Siris car la vente se fait sur le temps de la garderie, moment où les enfants sont sous la responsabilité du SIRIS.
- **APE :** Monsieur Philippe THUILLIER expose aux élus la rencontre avec les parents d'élèves du 31 janvier dernier.
- **Commandes fournitures scolaires :** proposition de rencontrer les enseignants le 12 mars à 17h à l'école de St Martin afin de finaliser le processus de passation des commandes par le SIRIS.
- **Inscriptions scolaires 2019-2020 :** Mme Chrystèle MAGNIN demande aux maires (St Martin & Germigny) pourquoi les inscriptions scolaires ne sont pas faites en mairie directement comme cela est déjà en place dans d'autre commune. Il s'agit d'un processus « historique » par délégation, les inscriptions étant légalement sous la responsabilité de la mairie.
- **Commission Finances :** le 28 Février à 19h30 : Budget 2019.

Fin de la Séance : 19h30

**Prochain Conseil Syndical le 12 Mars 2019 à 18h30 à la mairie de St Martin d'Abbat.**

Fait à Saint-Martin d'Abbat, le 6 Février 2019,  
Le Président, Joël TURPIN